

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du Cabinet **EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE** dont le siège social est à PARIS la somme de **750,00 €uros** (Sept cent cinquante €uros) représentant la cotisation pour l'année 2019.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

